Mise 1.80 dont 1 fr. pour prix; poules diverses à 0.25 0.50 1, 2, 3, 5, 10, 20 fr., etc. Les pigeons seront séparés par sexe.

Société l'Espérance. — Le 21 juin aura lieu chez M. M. Parent, rue de l'Epeule, siège de la société l'« Espérance » un grand concours pour Roubaix et le territoire de la Fédération Roubaisienne sur Chartres (Eure-et-Loir) 1,000 francs seront donnés en prix d'honneur et divisés en nombreux prix par pigeons seuls et par séries la mise très modeste, 2 fr. 05 par pigeon, la beauté, l'organisation, attireront grand nombre d'amateurs.

Concerts et Spectacles

Concert. — M. H. Segard, cabaretier à la *Ville de Bradford*, rue de Lille, 224, donnera chez lui, un grand concert, le dimanche 14 juin, au profit des broyeurs de chaînes et des rentreurs non syndiqués, avec le concours de M. Gervois, ex-comique des cafés concerts, et de plusieurs artistes distingués.

Le concert commencera à 8 h. précises; le piano sera tenu par M. Henri Simoens.

Tourcoing. — L'*Union des Trompettes* et l'*Echo de la Frontière* exécuteront le jeudi 11 juin, à 8 h. 1/2 du soir, sur la Grand'Place, les morceaux ci-après :

Union des Trompettes. — 1. *En Avant*, pas redoublé, Bodin fils; 2. *Les Noces d'Or*, fantaisie, Bodin fils.
Echo de la Frontière. — 3. *Les Douaniers*, Saintis; 4. *Le Départ des Compagnons*, Laurent de Rillé.
Union des Trompettes. — 5. *La Gracieuse*, mazurka, Bodin fils; 6. *Gentillette*, polka, Bodin fils.

ÉTERNEL PRINTEMPS

Hier, quand la beauté voyait pâlir ses charmes,
Elle se désolait: aujourd'hui plus de larmes :
Le superfin savon *Le Langage des Fleurs*
Protège sa jeunesse et ses fraîches couleurs.
Savonnerie des Nations, Paris.
En vente chez les principaux merciers en gros. 54162d

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

NOTES D'UN PROMENEUR

Roubaix, 11 juin 1891.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Je me permets de vous adresser quelques observations faites au cours de ma promenade de ce jour. Si vous les jugez inutiles, jetez-les au panier, mais si vous croyez devoir les publier, j'en serai content. On est toujours flatté de se voir imprimé.

1° Le Pont Daubenton

Je longeai le canal, et je trouve dans l'axe de la rue Daubenton le nouveau pont établi, mais le prolongement de la rue entre le boulevard de Strasbourg et le canal n'est point fait, le nivellement du sol n'en est même pas en train d'exécution.

Ainsi l'administration des Ponts et chaussées s'est empressée de satisfaire aux instances de la ville de Roubaix qui demandait ce pont; la ville laissera-t-elle ce pont sans emploi, en n'exécutant pas le bout de rue devant lui donner accès ?..,

2° Le Pont des Couteaux

Ce pont que je trouve plus loin, doit, si je ne me trompe, être abaissé au niveau des quais, afin d'en rendre la circulation libre. Je crois même que c'est chose réglée entre l'Etat et la ville. Toutefois, pour le moment, ce pont est toujours là-haut perché aussi gênant, aussi casse-cou pour les voitures, aussi dangereux pour les honnêtes gens que par le passé, car ses environs sont propices aux rôdeurs qui font de cet endroit une sorte de coupe-gorge.

Quand sera-t-il abaissé pour le bien matériel et moral du quartier ?...

3° Un ruisseau infect

En descendant du pont pour me diriger vers le Fontenoy, je prends un sentier longeant un grand verger. J'avais autrefois parcouru avec agrément ce sentier, bordé d'un tout petit ruisseau qui coulait alors clair et limpide en gazouillant sous l'herbe ; mais aujourd'hui, ce ruisselet, obstrué dans son cours, par des détritus, des débris de toutes sortes, par des tas de pailles, vidanges, de paillasses pourries, s'est élargi au détriment du chemin et forme une sorte de marais fangeux, aux émanations pestilentielles. Ce cloaque aurait-il échappé aux yeux de la Commission de salubrité ?...

Je passe vite, en me bouchant le nez, et j'arrive par la rue Rollin, au quartier du Cul-de-Four.

4° Le Cul-de-Four, le Fontenoy

Je parcours une série de rues et ruelles entremêlées, ornées des plus jolis noms : Rues *Grétry, Rossini, Meyerbeer, Milton*, etc., et d'un nom qui surtout me réjouit le cœur : *Rue de la Prospérité* !...

Hélas, la prospérité du quartier du Cul-de-Four est de la même famille que la prospérité de son frère et voisin le quartier du Fontenoy!!!...

Ce dernier quartier est cependant plus entassé, plus mal bâti, plus insalubre encore, c'est certainement le plus misérable de toute la ville. La comparaison que je viens d'en faire ne laisse pas de doute.

Dans un rapport présenté au conseil municipal le 18 février 1887, j'ai lu que le Fontenoy et les quartiers avoisinants ont une population de 27,000 habitants ; aussi leur a-t-on voté un marché. Cette facilité de s'approvisionner sans courir à l'autre bout de la ville, est un bienfait dont il faut savoir gré à l'administration, et qui prouve sa sollicitude pour cette nombreuse population.

Aussi en voyant à l'ordre du jour du conseil municipal de vendredi prochain la question *des places publiques*, m'étais-je persuadé qu'il s'y trouverait un ou deux projets destinés à donner de l'air et du jour à cette partie de la ville qui en manque si complètement.

On m'assure qu'il n'en est rien, serait-il vrai?... En tous cas, ce ne peut être qu'un ajournement, car du moment qu'on fait des places publiques, ces populeux quartiers ne peuvent en être privés.

Votre correspondant de ces jours derniers, (M. H. D.) signalait une placette rue des Anges, derrière l'École des filles, pouvant servir d'amorce à un square. Ce morceau de terrain n'est pas grand, 30 à 35 mètres de côté tout au plus, mais c'est tout ce qui reste de terrain nu, et la suppression de cette placette aggraverait le mauvais état du quartier.

Il est vrai que ces pauvres gens sont, en général, très peu soucieux des soins d'aération et d'hygiène, pourtant si importants pour leur santé, et qu'ils ne réclament guères d'améliorations. A nous d'y penser pour eux; et je suis certain que notre administration qui gère si bien les affaires de tous, sera plus incitée encore à s'occuper des plus pauvres et des plus délaissés, dont elle est plus spécialement la tutrice.

Je pense, comme le dit M. H. D., qu'en faisant un abatis vers la rue de la Guinguette on ferait là un square convenable, en *plein milieu de l'agglomération la plus serrée*, condition très importante.

Du reste, là ou ailleurs, une place s'impose, et nous pouvons l'attendre avec confiance de la sollicitude de nos administrateurs. *Un promeneur.*

Roubaix, 10 juin, 1891.

Monsieur le Rédacteur en chef, du *Journal de Roubaix*,

Dans un de vos derniers numéros, un correspondant (peut-être un intéressé), donne comme moyen de diminuer le nombre des rentreurs : ne plus accepter que les Français.

Permettez moi de vous en signaler un autre.

Parmi les individus arrêtés et conduits à Lille pour entraves de travail, je relève le nom de plusieurs belges.

Ne pourrait-on pas inviter ces messieurs à *rentrer* chez eux plutôt que de semer la brouille parmi nous ?

Cela serait faire œuvre saine et de bonne justice.

Agréez, Monsieur le Rédacteur en chef, mes sincères salutations. *Un de vos lecteurs.*

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 10 juin

Présidence de M. Hedde, vice-président

La colère d'un broyeur. — Lundi matin, vers huit heures et demie, au tissage J. Dhaze et Cie, rue Saint-Antoine, à Roubaix, un broyeur, appelé Albert Lepers, adressait des reproches à un autre ouvrier Donterlingue, à raison de ce que celui-ci faisait broyer une chaîne par une femme. Donterlingue alla se plaindre au directeur ; quand il revint il fut accueilli par des coups de poing de la part de Lepers qui bientôt était arrêté et amené devant M. Chauveau, commissaire de police.

Comparaissant aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, il regrette sa vivacité ; il est condamné à six jours d'emprisonnement et seize francs d'amende.

Un promeneur irascible. — Un jeune homme d'une vingtaine d'années, du nom d'Equinet, rencontrant rue du Tilleul, à Tourcoing, un tisserand P. Tardens, ne trouva rien de mieux que de lui servir quelques horions et de le jeter contre la fenêtre d'une maison voisine. Coût dix jours, 16 francs d'amende.

Une indécence, commise par Alfred Goudyser, à Tourcoing entraîne contre lui une condamnation à un mois et une amende de 16 francs.

Un homme au vin mauvais. — Rue des Fossés, à Roubaix, passait avant-hier un agent qui apercevant deux individus dans un état d'ébriété des plus avancés, ne manque pas de leur faire une observation.

Cette intervention déplut souverainement à l'un d'eux, Boucquenoy, qui se mit à insulter et outrager l'agent. Boucquenoy paie son incartade de vingt jours et cinq francs d'amende pour ivresse.

Vol de zinc. — Un sous-brigadier de douanes surprit, route de Wattrelos, un individu au moment où il emportait un sac rempli de morceaux et feuilles de zinc. Le porteur de cette marchandise reconnut aussitôt qu'il avait commis le larcin dans l'usine de MM Delannoy et Mulliez, raffineurs de pétrole.

L'inculpé appelé Callens, qui se trouve en même temps sous le coup d'un arrêté d'expulsion, est condamné à huit mois de prison.

Abus de confiance. — Un sieur V... était employé pour le compte du journal de Lille *Le Nouvelliste* à la *Gazette d'Armentières*, feuille distribuée dans cette dernière ville. Il avait encaissé, pour abonnements, annonces et divers autres objets, une somme d'environ 2500 francs qu'il a conservée par devers lui.

Le directeur-gérant du *Nouvelliste* poursuit devant le tribunal, à sa requête, pour abus de confiance V..., qui ne comparait pas et qui, dans une lettre ne se reconnait délecteur que de mille francs. La cause est en délibéré.

Propriétaire et locataire. — M. V... est propriétaire, rue de Naples, à Roubaix; il a pour voisin et locataire M. D..., maréchal-ferrant, ils sont loin d'être en bons termes; surtout depuis un petit procès en justice de paix dans lequel M. V... aurait succombé. Le 12 mai, ce dernier se trouvait dans la maison de M. D... pour examiner des travaux qui y étaient exécutés; une altercation éclata bientôt entre eux. A en croire certains témoins, M. D... aurait jeté violemment à la porte son propriétaire, qui serait tombé et se serait quelque peu blessé.

Une femme, une voisine, qui entre autres choses singulières, répond à M. le Président lui demandant sa profession : « mère de sept enfants », raconte qu'elle a vu M. V... non pas rouler par terre mais se frotter les mains comme un homme qui vient de se relever; après avoir été rappelée diverses fois à la barre elle finit par dire que M. D... a allongé à son propriétaire un violent coup de pied, lequel pied était armé d'un gros sabot.

Aucune suite n'ayant été donnée à la plainte de M. V... celui-ci poursuit à sa propre requête M. D... qui est condamné à 25 francs d'amende et cinquante francs de dommages-intérêts.

Procès de presse. — *M. Jules Parent contre « l'Avenir de Roubaix-Tourcoing. »* — On se souvient qu'il s'agit d'une action intentée par M. Parent au journal « *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing* » à raison de certains passages que M. Parent avait relevés dans le compte-rendu de la tentative de meurtre de Marie Deconinck et qu'il avait considérés comme diffamatoires.

M. Baggio, au nom de M. Dugardin, gérant, avait, à la première audience, demandé au Tribunal de surseoir, jusqu'après la session de la cour d'assises, ce qui lui avait été accordé.

On sait que les débats de cette cause passionnelle du coup de revolver, qui avaient lieu à Douai, mardi dernier, se sont terminés par l'acquittement de Marie Deconinck.

L'affaire revenait au rôle de ce jour.

Mlle Camille Giffard, en toilette sombre, est entrée dans la salle d'audience et a pris place au banc des témoins, non loin de M. Parent qui était lui aussi présent aux débats; c'est en simple curieuse que l'ex-artiste lyrique était venue au Palais. Car il n'y avait pas lieu d'entendre aucun témoin.

Me Petit a soutenu la demande de M. Parent, qui réclamait 3,000 francs de dommages-intérêts et des insertions.

Me Baggio s'était chargé de la défense de M. Dugardin qui était au banc des prévenus.

M. Dubois, juge suppléant, remplissant les fonctions de ministère public, a demandé le renvoi à mercredi prochain pour conclure, ce que le tribunal a décidé.

Autre procès de presse, M. Wauters Delporte contre *Le Lillois*, est remis à un mois, en raison de ce que la Cour de cassation n'a pas encore statué sur le pourvoi formé par le journal contre l'arrêt de la Cour d'appel de Douai sur la compétence des juges correctionnels.

Me Conforme.

NORD

Assises du Nord. — La session supplémentaire des assises du Nord s'ouvrira à Douai, le lundi 29 de ce mois, sous la présidence de M. le conseiller Vibert.

L'affaire Baillet et Duthilleul sera certainement jugée à cette session, car le dossier est rentré de la Cour de Cassation. M. le procureur-général n'occuperait point, comme on le pensait, le siège du ministère public dans ce procès criminel. Il se réserverait de prendre la parole dans l'affaire de Culine, l'agitateur de Fourmies.

La première chambre de la Cour d'appel a procédé mercredi au tirage du jury. Nous donnerons ultérieurement la liste complète de MM. les jurés.

Mais, dès à présent, nous pouvons citer les noms de MM. Paul-Louis-Florentin Delchemendy, fabricant, à Tourcoing ; Alfred Goblet, chimiste à Croix et Léon-Henri Lefebvre, fabricant à Roubaix.

Le drame de Seclin. — L'assassin se constitue prisonnier. — On se demandait où s'était réfugié Vanieuwenhuyse et l'on supposait qu'il avait pris la route de la Belgique où il a encore des parents. Il n'en était rien.

Vanieuwenhuyse, aussitôt son triple crime accompli, s'était enfui vers Lille. Il s'est promené, nous a-t-on dit, dans les rues de la ville pendant toute la journée de mardi, cherchant à connaître ce qui se disait du drame de Seclin. Il a vendu son revolver pour avoir quelques sous. La police n'avait pas encore son signalement.

Il a logé, la nuit de mardi à mercredi, dans un estaminet de la rue de Juliers, et s'est constitué prisonnier mercredi à 10 heures du matin, au poste de police du 2e arrondissement.

M. Godefroy, commissaire de police, lui a fait subir un interrogatoire sommaire et l'a mis à la disposition de M. le procureur de la République.

M. Dissart, juge d'instruction, doit l'interroger aujourd'hui après-midi.

La Température. — Certains météorologistes prétendent que le mois de juin, jusque vers le 25, sera pluvieux et qu'ensuite nous aurons une période de chaleurs intolérables. M. l'abbé Fortin, très compétent en la matière, prédit du mauvais temps et des tempêtes pour *très longtemps* encore : « Nous tendons, dit-il, jusqu'aux environs de 1896, à un maximum de taches solaires. Les variations atmosphériques seront d'ici là, chaque année, chaque saison, chaque mois, chaque jour même, plus accentuées ».

Voilà qui n'est pas gai et ne nous promet pas un bel été.

Une élection au Conseil d'arrondissement. — Le *Journal officiel* publie un décret convoquant pour le 28 juin, à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement, les électeurs du canton de Bouchain (Nord).

Il s'agit de remplacer le regretté M. Célestin Fauville.

Dunkerque. — *L'huissier Courtecuisse relaxé.* — L'huissier Courtecuisse de Dunkerque, dont tous nos confrères et nous aussi avons signalé l'arrestation et l'envoi à Boulogne, pour complicité d'escroquerie, vient d'être relaxé, sa non culpabilité ayant été établie.

PAS-DE-CALAIS

Procès de presse. — Vidant son délibéré le tribunal correctionnel d'Arras a condamné à 25 fr. d'amende et 100 fr. de dommages intérêts le journal l'*Avenir*, pour reproduction d'un article du *Mémorial artésien*.

Le demandeur, M. l'abbé Delattre, réclamait 10.000 francs.

Arrestation du maire de Berck sur-Mer. — Hier, vers deux heures et demie, le maire de Berck-sur-Mer, M. Macquet, a été arrêté, sur la plainte de M. Brumard, marchand-boucher. Macquet serait inculpé de faux et escroqueries; ses « irrégularités commerciales » atteignaient fortement la population de Berck.

LA SOCIÉTÉ HOUILLÈRE

de Marly-lez-Valenciennes

Nous devons compléter les quelques renseignements que nous avons déjà donnés sur la remise en exploitation de l'ancienne concession de Marly-lez-Valenciennes.

Cette concession, on le sait, se trouve située à la limite sud du bassin du Nord, qu'elle longe en touchant aux concessions de Douchy et d'Anzin, passant à quelques centaines de mètres des travaux de la fosse Thiers pour venir rejoindre la concession de Crespin.

La concession de Marly, qui remonte à 1778, fut exploitée à trois périodes distinctes : de 1770 à 1780, de 1835 à 1846 et de 1875 à 1880. A ces diverses époques, elle fut abandonnée à la suite des fonçages dispendieux, tous exécutés dans les parties superficielles, et qui, mal dirigés ou trop multipliés, absorbèrent, sans résultats pratiques, les capitaux engagés. Mais ces travaux existent toujours et constituent une partie, et non la moins importante, de la besogne qui sera ainsi évitée.

Ces errements, du reste, ne sont pas spéciaux à la concession de Marly.

Ainsi que le rapportent M. Vuillemin et tous les ingénieurs qui se sont occupés de l'historique des recherches houillères, les concessions de Douchy, Aniche, Crespin et Anzin ont essuyé les mêmes vicissitudes. Les travaux y furent abandonnés et repris différentes fois avant d'aboutir au succès et aux brillants résultats que nous constatons aujourd'hui. Liévin et Drocourt sont dans le même cas.

Dans toutes ces concessions, les premiers travaux, trop superficiels, avaient également été stériles. On y exploite aujourd'hui à des profondeurs variant de 350 à 650 mètres. Tandis qu'à Marly on n'est jamais descendu au-delà de 130 à 180 mètres et l'on y a trouvé des mines exploitables assez importantes.

Il est donc hors de doute qu'en allant à la profondeur des concessions voisines on trouvera les mêmes gisements et le même succès.

Il convient d'ajouter que l'on exploitait autrefois les houillères avec des procédés qui, au point de vue de l'économie du rendement à la tonne, ont été aujourd'hui très perfectionnés, que la troisième période de mise en œuvre a coïncidé justement avec une crise intense dans l'industrie et le commerce du charbon. Bref, le seul faisceau connu, d'après le rapport des ingénieurs, parait susceptible, au minimum, d'amener, dans de bonnes conditions, une production annuelle de 100 0000 tonnes pendant 75 ans.

Mais il est certain que la concession renferme d'autres richesses minérales et, ici, nous devons dire un mot d'un phénomène géologique très curieux.

La couche houillère, au sud des bassins du Nord et du Pas-de-Calais, s'est enfoncée peu à peu sous son propre poids, et s'est trouvée brusquement brisée probablement dans un des cataclysmes terrestres si fréquents aux époques primitives, et les terrains, cassés, — si l'on peut employer cette expression, — ont été renversés et repliés sur eux-mêmes. De telle sorte que les couches de houille que l'on trouve à une profondeur assez modérée se retrouvent à une profondeur plus considérable et avec cette particularité qu'elles sont plus épaisses et plus irrégulières. L'étirement, en effet, a amoindri les extrémités et renforcé les parties enfoncées où s'est produit la coupure ou faille.

Ce phénomène du renversement, qui est aujourd'hui connu de tous les ingénieurs, a été longtemps ignoré ; c'est ce qui explique le découragement des anciens chercheurs qui, après avoir creusé à des profondeurs insuffisantes, ont abandonné la partie au moment même où ils allaient réussir. C'est ce qui explique que les sociétés plus persévérentes comme celles de Drocourt et de Liévin, qui, placées en dehors des limites du bassin houiller, affleurant, paraissaient devoir obtenir peu de succès, ont pu, avec des puits d'une plus grande profondeur, établir des exploitations très prospères.

Or, comme nous l'avons déjà dit, la concession de Marly se trouve placée dans des conditions absolument identiques à celles de Drocourt et de Liévin et même plus avantageuses, car elle possède une grande étendue de terrain affleurant. Toutes les probabilités permettent donc de penser que, en dehors du faisceau connu, on retrouvera les veines du faisceau des gras du midi de la fosse Thiers (concession d'Anzin). Toutes ces veines, d'allure très régulière, s'inclinent vers le sud et vont buter contre le cran de retour. Dans l'hypothèse la plus défavorable, — car on ne connait pas l'amplitude exacte de cette faille, — on recouperait les gras de la fosse Thiers à une profondeur parfaitement accessible et inférieure même aux profondeurs exploitées par différentes concessions françaises et belges des plus prospères.

En outre, les études déjà faites permettent d'espérer que l'on retrouvera dans le sud de la concession le faisceau des couches des mines de Crespin.

Si ces probabilités se réalisent, la concession de Marly deviendra une des plus riches du bassin; mais, en tout état de cause, elle est appelée à un rendement satisfaisant et plus que suffisant pour rémunérer largement le capital.

L'affaire se présente donc au point de vue industriel dans d'excellentes conditions. Au point de vue financier, la société en formation a été établie de manière à donner toute garantie aux souscripteurs, c'est-à-dire que « les actionnaires ne sont engagés que jusqu'à concurrence du capital de chaque action; au-delà, tout appel de fonds est interdit ».

Disons en terminant que la société a formé une demande en extension de concession comprenant le vaste triangle (2,000 hectares environ) qui s'étend entre la concession de Marly et celle de Crespin. La limite sud serait formée par une ligne allant du clocher de Famars au clocher de Sebourg. Des recherches faites dans cette étendue ont permis de constater que les couches de Dour, exploitées en France par la société de Crespin, s'y rencontreraient également. Si l'extension totale ou partielle est accordée, — ce qui parait probable ; — il en résultera une plus-value importante pour la nouvelle société. 26992

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille STATIUS-LEROUGE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Gaspard-Pierre STATIUS, décédé à Roubaix, le 10 juin 1891, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le vendredi 12 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice civil

Les amis et connaissances de la famille CROUSET-ROGER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Benjamin-Joseph CROUSET, receveur d'octroi en retraite, décédé à Roubaix, le 11 juin 1891, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 12 courant, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et au Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 13 dudit mois, 9 heures 1/2, en l'église Notre Dame à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouveaux, 37.

Les amis et connaissances de la famille LEMAIRE-DESMARESCAUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François LEMAIRE, entrepreneur, veuf de Dame Apolline DESMARESCAUX, décédé à Roubaix le 10 juin 1891, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 12 courant, à 9 heures, aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 13 dudit mois, à 9 heures 1/2, et aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 5 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 153.

OBIT
de M. Maurice BOMMART
CHANGEMENT DE DATE

L'obit annoncé pour le mercredi 10 juin sera célébré le vendredi 12 juin, à onze heures du matin, en l'église de la Madeleine, à Lille. 51158 26986

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 48600—23333

TRIBUNAUX

Le martyre de Mme Meusnier-Dessaigne

Quatre gredins d'un rare cynisme, presque des enfants, accompagnés de l'estimable mère de l'un d'eux, comparaissent devant le jury de la Seine.

Nous voulons parler des assassins de Mme veuve Meusnier-Dessaigne, cette octogénaire de Courbevoie, qui, avant d'expirer, dut subir un supplice d'« une heure et quart. »

Ils sont cinq : Doré, dit « Titi », garçon boucher, dix-neuf ans; Berland, dit « La Redingue », matelassier, vingt ans, le chef de la bande; Deville, dit « La Boule », journalier, dix-huit ans; Chotin, dit « Cri-Cri » garçon boulanger, pas dix-sept ans! Enfin, la femme Berland, autrefois marchande de journaux, cinquante-cinq ans, veuve deux fois, et dont les veuvages successifs se sont agrémentés d'une respectable collection d'amants.

De profession, en réalité, les uns et les autres n'en exerçaient aucune, vivant uniquement de vols et de maraudes. On se réunissait, 13, boulevard Voltaire, à Asnières, dans la petite chambre qui composait tout l'appartement de la veuve Berland. Le ménage était alimenté par la bande. « Sauf le lit et le buffet, a dit l'un d'eux, tout ce qui était chez la mère Berland provenait de vols. »

Jusque-là, on s'était contenté de dévaliser les maisons inhabitées, les caves surtout, et les boutiques; mais ces petits pillages rapportaient peu, on rêvait un « coup ». On était à la fin de décembre dernier. Le conseil s'assembla pour choisir une victime. La veuve Berland, en sa qualité de doyenne, prit tout d'abord la parole; elle parla d'une veuve Boyer, âgée de soixante-quinze ans, sourde, et habitant une maison isolée dans le passage des Larris. — « Mais elle est gardée par un chien qui donnerait l'alarme, » fit l'un. La proposition fut rejetée

Le jeune Berland, à son tour indiqua également une vieille femme, Mme Lerondeau, chaisière, quai de Seine, dont le mari était souvent absent. « Au besoin, ajoutait-il, on jouerait du « scion. »

Deville désigna une demoiselle Villeroux, vivant seule. Doré, lui, parla tout simplement du curé du Bourget qui l'avait élevé. Mais le Bourget c'était loin, et puis l'argent manquait pour le voyage. On y renonça. — « Il l'a, cependant, échappé belle, a dit Doré depuis, car si nous n'avions pas été arrêtés, nous aurions fait ce coup-là. »

Chotin, le plus jeune, le conscrit de la bande, qui n'avait encore rien dit et qui tenait à placer son mot, proposa d'aller dévaliser sa marraine à Chatou.

Après une discussion sérieuse, on se mit d'accord ; la victime choisie fut, à l'unanimité, Mme Meusnier-Dessaigne, une petite rentière habitant seule à Courbevoie, rue du Cayla, une maisonnette au fond d'un jardin, veuve d'un proscrit du Deux-Décembre, et âgée de quatre-vingts ans. Doré la connaissait pour lui avoir porté, alors qu'il était garçon boucher, de la viande ; la pauvre femme qui était généreuse, lui donnait toujours de bons pourboires; aussi la croyait-il riche.

Un détail en passant : la mère et la sœur de Mme Meusnier-Dessaigne sont, elles-mêmes, mortes assassinées.

Le 2 janvier fut le jour fixé pour l'expédition. On devait présenter une lettre à la victime pour distraire son attention et pouvoir la frapper plus sûrement. La veuve Berland fournit un sou pour acheter le papier. On avait ce jour-là pour aides une fille Clémens, maîtresse de Deville, et un nommé Léon Matthieu, un artilleur, à ce moment en permission du premier de l'an. Vers huit heures du soir, on se mit en marche ; mais, en arrivant auprès de la maison de la veuve Dessaigne, on aperçut de la lumière à travers les volets du premier étage. Elle devait avoir déjà fermé sa porte ; c'était partie manquée. On se replia en bon ordre, mais pour se dédommager de cette déconvenue, on arracha des pieux à une palissade, et l'on s'en fut guetter un voyageur retardataire à la sortie de la gare d'Asnières. Heureusement, ce soir-là, personne ne passa.

L'expédition recommença dix jours plus tard, le 12 janvier.

On partit cette fois de meilleure heure, vers cinq heures du soir; quelques instants après six heures, on était arrivé; la femme de ménage de Mme Dessaigne venait précisément de partir.

On enfonça la porte à coups d'épaule; au rez-de-chaussée, la vieille femme était assise sur son canapé, auprès du feu, et lisait, — (le hasard a souvent plus d'imagination que les romanciers) — un livre retrouvé ouvert à côté de son cadavre à une page où l'auteur racontait une scène de meurtre.

Berland lui présenta la lettre; elle se leva ; à ce moment, il lui portait dans la poitrine un coup de tête qui la renversait sans peine.

— « A moi ! » s'écria Mme Dessaigne.

Mais, déjà, Berland avait bondi sur elle; il s'était mis à genoux sur son corps et cherchait à lui saisir la langue pour arrêter ses cris

« Si elle avait eu des dents, a dit le misérable à l'instruction, il ne me serait pas resté un seul doigt ! »

Presque en même temps, Doré la frappait trois ou quatre fois à la tempe avec un alésoir. L'instrument *traversa le cerveau* et, pourtant, la malheureuse n'était pas encore morte !

Berland alors piétina debout sur ce pauvre corps de vieille; puis quand on crut qu'elle avait cessé de vivre, on monta au premier pour commencer le pillage. On fractura tous les meubles, ils ne contenaient pas la moindre somme d'argent, on mit seulement la main sur quelques bijoux sans valeur, un peu de linge, trois ou quatre couverts en ruolz, et le porte-monnaie de Mme Dessaigne qui contenait 23 fr. 15 c., tout ce qu'elle possédait !

La suite est à donner, rien qu'à la raconter, des douleurs d'estomac !

De temps à autre, un râle montait du rez-de-chaussée et troublait le travail de la bande ; alors on descendait bien vite, et l'on écrasait à coups de talon le visage de la vieille femme, « pour la faire taire. » Puis on regagnait le premier étage. Lorsque les cris recommençaient on revenait aussitôt s'acharner sur Mme Dessaigne. Impatienté de ne pouvoir la réduire au silence, Berland descendit une dernière fois, et, saisissant sur la cheminée un coquillage énorme à dents aiguës, le lui enfonça avec rage dans la tête ; Mme Dessaigne ne mourait pas encore. Et comme elle criait toujours : « A la fin, a raconté Berland à l'instruction, quand j'ai vu que je ne pouvais pas «la calmer» je l'ai laissée tranquille».

Cependant, Mme Meusnier-Dessaigne parvint à « se calmer ». A ce moment, son visage ne formait plus qu'une bouillie sanglante, et son martyre avait duré une heure et quart !

La maison une fois dévalisée, les assassins mangèrent. Chotin, pris de peur, disait : « Sortons. » Mais Doré de lui répondre : « Moi j'ai une faim de loup, laissez-moi « boulotter », il faut que je « boulotte. » Enfin on s'en revint, et en route, rue de Bretagne, Berland, rencontrant une fontaine, lava ses mains ensanglantées.

On rejoignit ensuite la veuve Berland et la fille Clémens au rendez vous fixé. Mais, comme cette dernière devait ignorer le « coup », Chotin l'emmena au théâtre, pour permettre aux autres de remettre à la veuve Berland le butin qu'on rapportait; on a vu qu'il était maigre; ce qui n'empêche pas celle-ci de s'écrier radieuse; « Ça, c'est bien travaillé, mes enfants ! » Puis, le partage fait, les trois assassins rejoignirent Chotin et la fille Clémens au théâtre. Pendant l'entr'acte, on changea l'unique pièce d'or trouvée dans le porte-monnaie de la victime.

Chotin, qui n'avait pas travaillé avec assez d'entrain, ne toucha que 15 sous. On fit trois parts égales du reste, et, la représentation terminée, on rentra pour dormir le plus paisible des sommeil.

Le lendemain, la veuve Berland lavait elle-même les bottines ensanglantées de son fils

A partir de ce jour, tous les matins, on achetait le journal pour voir si la justice était sur la piste des coupables. Le 23 janvier, c'est-à-dire onze jours après le crime, ils étaient arrêtés tous les cinq au domicile de la veuve Berland, et faisaient les uns et les autres des aveux complets, en racontant les moindres détails de l'assassinat avec un empressement cynique.

La parole est maintenant au jury.

M. l'avocat-général Roulier soutiendra l'accusation.

Doré, Berland, Deville, Chotin et la veuve Berland, seront défendus par Mes Albert Crémieux, Demange, Decori, Crochard et Henri Robert.

Douze honnêtes gens mettront trois grandes journées, celles des 11, 12 et 13, à juger ce lot de vermines.

C'est long !

BIBLIOGRAPHIE

Traité du Tissage mécanique, par Franz Reh, ingénieur, professeur de technologie mécanique à l'École des Industries textiles de Vienne (Autriche), traduit de l'allemand avec autorisation spéciale de l'auteur par André Simon, manufacturier, un volume in 8°, accompagné de 306 figures inédites dans le texte.

Depuis une vingtaine d'années, les métiers mécaniques, dont l'usage avait semblé tout d'abord limité, ont pris un développement inattendu dans toutes les spécialités textiles. Leur application au tissage de fils d'origines très diverses n'a pu être réalisée qu'au prix de modifications, de variantes considérables dans les moyens d'exécution.

Aussi importe-t-il, pour toute personne s'intéressant au tissage mécanique, de connaître non seulement les métiers dont elle s'occupe, mais les machines similaires ou analogues, soit pour utiliser les solutions déjà acquises et s'épargner des recherches onéreuses, soit pour se mettre en garde contre des moyens essayés et justement abandonnés.

Jusqu'à présent, les auteurs qui avaient abordé la technologie du tissage mécanique s'étaient surtout appliqués à la rédaction de manuels, utiles sans doute, mais limités presque absolument à des spécialités. Les illustrations accompagnant ces monographies donnaient l'aspect extérieur des machines plutôt que la représentation exacte des mouvements.

Au contraire de ses devanciers, M. le professeur Franz Reh a su grouper avec une grande méthode, avec une science pratique incontestable, les éléments constitutifs des métiers automatiques de tous genres et montrer comment l'agencement bien calculé des organes en assure le fonctionnement industriel. Sans parti pris, sans opinion préconçue, l'auteur guide le lecteur pas à pas et le met à même de se former une opinion personnelle sur le mérite des constructions et sur la valeur des divers systèmes français, anglais, suisses, allemands, etc.

La clarté des descriptions et l'abondance des figures (plus de 300 intercalées dans le texte) rendent véritablement attrayante une étude que, faute de documents suffisants, les ingénieurs-constructeurs, les fabricants et les directeurs d'usines devaient poursuivre péniblement.

L'ouvrage se divise en trois parties principales : la première traite des évolutions de la *chaine* et fournit la description raisonnée des appareils multiples destinés à régulariser la livraison des fils longitudinaux : avant tissage, l'étude des moyens nombreux et complexes usités pour produire automatiquement l'ouverture et la fermeture du *pas*, l'enroulement progressif de l'étoffe.

La deuxième partie comprend les mouvements nécessaires à l'insertion de la *trame*, c'est-à-dire les systèmes de chasses et les commandes imaginées pour en faire varier l'action, la structure et le guidage des navettes, les dispositions des boites à changements de trame etc.

Dans la troisième partie sont réunis les mécanismes propres à prévenir les défauts de tissage et les avaries du matériel, lorsqu'un fil de trame casse ou qu'un fil de chaine fait défaut, puis les moyens préventifs contre les accidents dont le personnel pourrait être victime.

Après avoir indiqué le but de chaque appareil, M. Reh décrit le type généralement employé et joint à cette analyse des dessins qui permettent au lecteur de suivre sans fatigue l'étude détaillée de tous les mouvements. Viennent ensuite les modifications du type pris pour base, avec l'indication des causes qui les ont motivées et toujours la représentation linéaire des organes essentiels. Des diagrammes, s'il est utile, traduisent graphiquement la loi des divers mouvements et des calculs permettant de contrôler les préférences des constructions pour certaines solutions, pour des formes déterminées d'excentriques, par exemple, ou d'autres organes de transmission.

Le livre de M. le professeur Franz Reh arrive à son heure et M. André Simon a fait œuvre utile en présentant au public une traduction française de cet important traité, qui doit nécessairement se trouver entre les mains de tous les fabricants et directeurs de tissages mécaniques ; les indications pratiques qu'ils y trouveront résumées constitueront pour eux un guide indispensable.

Nous tenons cet ouvrage à la disposition de nos lecteurs contre la somme de quinze francs.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

Laiterie de la Macquellerie
LAIT, GARANTI PUR, NON ÉCRÉMÉ
0,45 cent. le litre, 0,25 cent. le demi-litre
L'étable est régulièrement visitée par MM. Roger et Bertrand, vétérinaires, dont les attestations sont tenues à la disposition des intéressés.
Dépôts : Chez MM. Desfontaines, Grande-Place; Oudar-Florin, Place du Trichon ; Lerouge-Losfeld, Boulevard de Paris.
LIVRAISON A DOMICILE SUR DEMANDE
Prière de refuser les boites dont le cachet ne serait plus intact.

JOURNAL DE LA SURDITÉ
Donne les DERNIERS RENSEIGNEMENTS sur tous les traitements existant en France et à l'étranger pour la guérison des maux d'oreilles. Il suffit pour le recevoir *franco* d'écrire à l'Administration :
112, BOULEVARD ROCHECHOUART, PARIS.
26989

VALS
Eaux Minles Natles admises dans les Hôpitaux
Saint-Jean. } Maux d'estomac, appétit, digestions.
Impératrice } Eaux de table parfaites.
Précieuse. Bile, calculs, foie, gastralgies.
Rigolette. Appauvrissement du sang, débilités.
Désirée. Costipation, coliques néphrétiques, calculs.
Magdeleine. Foie, reins, gravelle, diabète.
Dominique. Asthme, chloro-anémie, débilités.
Très agréables à boire. Une Blle par jour.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche
26211

GOFFIN et GABEREL
48, Rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
PIERRES & MARBRES
SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

COFFRES-FORTS CANIVET
J. DOUTRELONG Sseur
50 et 52, rue des Fossés-Neufs, près l'Esplanade
LILLE 23795

BELGIQUE

Bruxelles. — *Verbo Buls.* — L'anecdote a couru déjà les couloirs du Palais de Justice, de Bruxelles.

Mais le public ne la connait pas — et je la trouve joyeuse et elle est courte !

Elle vient de reparaître dans le *Palais*, organe de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, qui donne, à présent — car le *Palais* n'est point un journal d'informations — un ample compte-rendu de la revue de Basoche.

Or, c'était il y a quelques mois. Ces Messieurs de la Basoche avaient fait leur revue, se cotisant pour avoir de l'esprit, et leur revue était tout à fait amusante, je l'ai dit en ce temps-là.

Restait à trouver une salle de spectacle.

On avait été frapper tout d'abord à la Grande-Harmonie.

Mais la Grande-Harmonie a dans ses statuts un article qui l'empêche de livrer son local à autrui sans réserver à ses membres une partie des banquettes. MM. de la Grande-Harmonie tiennent à profiter « sur » tous les plaisirs auxquels ils contribuent, ce qui, vraiment, n'est ni bête ni inconvenant, il faut en convenir.

De leur côté, MM. de la Basoche tenaient à être seuls, à être tout à fait chez eux en entrant chez les autres. Habitude d'avocats.

Bref, on était en peine d'un local.

Quelqu'un pensa au Théâtre communal.

Et M. Buls étant absent — par hasard — ce fut M. l'échevin Demot qui reçut la demande.

Solennel mais condescendant comme à son ordinaire, il accueillit de très aimable façon la députation du jeune barreau qui venait à lui.

— Le Théâtre communal? fit-il. Eh pourquoi pas ? Pourtant vous comprenez, avant de vous l'accorder, je voudrais bien savoir ce qu'il y a, dans votre revue !

— Oh, rien qui...

— Fort bien, mais encore!... Enfin pouvez-vous me la faire lire? Nous verrons après.

— Comment donc, cher confrère ! Avec plaisir !

Et on apporta le manuscrit.

Mais dans le manuscrit il y avait une scène où un avocat, cherchant dans un répertoire de jurisprudence le mot Buls, y trouvait ceci :

« Buls, voyez *Gaffe*. »

C'était court, mais désagréable.

M. Demot bondit.

Il appela les revuistes :

Messieurs, leur dit-il, je vous suis tout acquis et le théâtre communal pareillement. Mais il faudrait me changer ce petit passage, là, vous savez bien, où il est question de je sais quoi et de M. le bourgmestre. Il est certain que votre plaisanterie tombe là tout à fait à faux et qu'il n'y a pas là un mot qui puisse atteindre mon ami M. Buls. Cependant...

— Comment, vous voulez nous couper un mot ! Mais ça ne se fait qu'en France, ces choses-là ! Anastasie, alors !

— C'est à prendre ou à laisser.

— Monsieur ! nous ne reconnaissons pas ici l'adorable aménité qui vous est habituelle. Mais, puisque vous l'exigez, soit, nous changerons.

— Vous le jurez ?

— Sur la tête de M. Bourgeois !

— Bien, le théâtre est à vous.

Et ils eurent le théâtre. Et le soir de la représentation, M. Lemot, grave mais attentif, attendait la scène, la fameuse scène. Et voici ce qu'il vit, ce qu'il entendit.

L'avocat ouvrit son répertoire de jurisprudence, cher-

MARCHÉS A TERME

Cours du 11 Juin 1891

LAINES PEIGNÉES

Mois de livraison	Roubaix-Tourcoing — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — Type 1 Qual. à fabrique — Cote précéd	Cote dujour	Type 2 Qualité courante — Cote précéd	Cote dujour	Type BF — Cote précéd	Cote dujour	Peignés d'Australie — Type A Q. coul. à chaîne — Cote précéd	Cote dujour	Type B Q. B. M. à trame — Cote précéd	Cote dujour	Type C Q. sec. à trame — Cote précéd	Cote dujour	Type AB Qual. pr teinture — Cote précéd	Cote dujour	Anvers (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres — Belge T — Cote précéd	Cote dujour	Allemands B — Cote précéd	Cote dujour	Allemands M — Cote précéd	Cote dujour
Janvier	5.60																5.40	5 40		
Février																	5.375	5.375		
Mars																				
Avril																				
Mai																				
Juin	5.45		5.35		5.20	5.20							5.75	5.75	5 35	5.35	5.375	5.375	5.375	5 375
Juillet	5.475	5 475	5.35		5.20								5 75		5.35	5.35	5 35	5 375	5 375	5.375
Août	5.50		5 35		5.25								5 825				5.375	5.40		
Septembre	5.55	5.55	5 35										5 80				5 425	5.45		
Octobre	5 575	5.575											5.80				5.45	5.45		
Novembre	5 60																5.45	5.45		
Décembre	5 60	5 60															5.425	5 425		

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

Mois de livraison	Leipzig (par voie télégraphique) — Type B Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précéd marcs	Cote dujour marcs	Type C Buenos-Ayres M d'Anvers — Cote précéd marcs	Cote dujour marcs	Reims (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — Type 1 Qual. fabrique — Cote précéd	Cote dujour	Type 2 Qual. courante — Cote précéd	Cote dujour	Type Supra irréductible — Cote précéd	Cote dujour	Peignés d'Australie — Type A Qual. courante à chaîne — Cote précéd	Cote dujour	Type B Qual. b. moyenne à trame — Cote précéd	Cote dujour	Type C Qual. seconde à trame — Cote précéd	Cote dujour	Laines brutes — Le Havre par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 — Cote précéd	Cote dujour	Anvers par télégraphe — B.-Ayres Prima courant 31 0/0 — Cote précéd	Cote dujour
Janvier	4.40	4.40															1.62	1.62		
Février	4 40	4.40															1.63	1.63		
Mars	4.40	4.40															1 63	1.63		
Avril																				
Mai																				
Juin	4 325	4.325															1 615	1 615		
Juillet	4.35	4.35															1.615	1.615		
Août	4.375	4.375															1.625	1 625		
Septembre	4 40	4 40															1.635	1.635		
Octobre	4.425	4 425															1.645	1 645		
Novembre	4.425	4.425															1 65	1.65		
Décembre	4.425	4.425															1.635	1.635		